

Appel à projets 2012

Développement des hébergements à proximité des lieux de prise en charge médicale



Action 26.1

Soumission en ligne: <http://www.e-cancer.fr/aap/soins/hebprox12>

Date limite de candidature : 29 juin 2012

SOMMAIRE

1	Contexte et objectifs de l'appel à projets	3
2	Champ de l'appel à projets.....	3
3	Modalités de participation à l'appel à projets	4
3.1	Durée des projets.....	4
3.2	Structures concernées	4
3.3	Coordonateur du projet	4
3.4	Critères d'éligibilité	4
4	Critères d'évaluation des projets.....	5
5	Dispositions générales pour le financement.....	6
6	Calendrier de l'appel à projets	6
7	Modalités de soumission	7
8	Publication des résultats	8
9	Contacts	8

1. Contexte et objectifs de l'appel à projets

Au cours de leur prise en charge, les personnes malades sont parfois amenées à se rendre dans des établissements de santé (ou d'autres structures de soins) parfois éloignés de leur domicile, entraînant des déplacements longs, souvent fatigants, pénibles et coûteux.

Ces déplacements peuvent être liés à des traitements ambulatoires itératifs en radiothérapie mais également occasionnés par des prises en charge adaptées ou encore concerner l'accès à des plateaux techniques spécifiques tels que les équipements de radiothérapie de haute technicité ou des centres spécialisés (expertise professionnelle et plateaux techniques adaptés), notamment dans le cas des cancers rares ou en oncopédiatrie.

Ceci implique de mener des actions dédiées aux hébergements non médicalisés qui sont situés à proximité du lieu de traitement permettant d'éviter une pénibilité pour les patients et leurs proches. Ainsi, la mise en place de ce type d'hébergement pour les malades et/ou leurs proches doit permettre de faciliter les conditions de vie des patients pendant certaines périodes de traitement.

Dans le cadre du Plan Cancer 2009-2013, l'Institut National du Cancer (INCa) lance un appel à projets dont l'objectif est de favoriser le développement d'hébergements à proximité des lieux de prise en charge médicale.

Le présent appel est doté d'un budget prévisionnel de 1 500 000 €.

Le type d'hébergement concerné est un hébergement non médicalisé (tout mode d'hébergement, tel qu'appartement, résidence, foyer, ...) qui permet aux patients atteints de cancer et/ou à leurs proches de séjourner à proximité du centre de traitement dans une situation autorisant le maintien des habitudes de vie et dans un cadre confortable.

2. Champ de l'appel à projets

Afin de garantir aux patients atteints de cancer et à leurs proches une prise en charge dans les meilleures conditions possibles pendant les phases de traitement en cancérologie, le présent appel à projets vise à :

- Aider à la création de nouveaux projets permettant aux patients atteints de cancer et à leurs proches de bénéficier d'un hébergement à proximité de l'établissement de santé réalisant le traitement.
- Aider le développement de lieux d'hébergement de proximité existants dans le domaine de la cancérologie pour les patients et leurs proches.

Les financements accordés pour le soutien de ces projets ne sont pas reconductibles. Les projets devront préciser les modalités de financements ultérieurs.

Les bénéficiaires de ces hébergements sont les malades (adultes ou enfants) ne nécessitant pas un hébergement médicalisé, résidant à distance du lieu de traitement et dont l'état de santé nécessite soit l'accès à des équipements spécifiques de radiothérapie innovante, soit des avis spécialisés dans un centre de recours (expertise professionnelle et plateaux techniques adaptés) notamment dans le cas de cancers rares, ou dans un centre spécialisé en oncopédiatrie ou bien encore des traitements ambulatoires de chirurgie des cancers (suivi préopératoire ou postopératoire), ou des traitements itératifs (par exemple, séances de radiothérapie) ; ainsi que les personnes choisies par le patient pour l'accompagner tout au long du traitement qu'il soit hospitalisé ou installé dans la structure d'hébergement.

3. Modalités de participation à l'appel à projets

3.1. Durée des projets

Les projets peuvent avoir une durée de 24 ou de 36 mois exclusivement.

3.2. Structures concernées

Cet appel à projets s'adresse à tout organisme œuvrant dans les domaines de la santé et/ou du médico-social et/ou du social. L'organisme devra justifier son activité dans ces domaines sur la base de son objet social, de son code APE et/ou FINESS.

3.3. Coordonateur du projet

Il sera responsable de la mise en place des modalités liées au projet, de la production des documents requis et de la communication des résultats.

3.4. Critères d'éligibilité

Les projets sont présélectionnés sur la base des critères d'éligibilité, puis soumis à la procédure d'évaluation telle que publiée sur le site Internet de l'INCa.

Pour être éligibles, les projets doivent satisfaire les conditions suivantes :

- le projet ne doit pas avoir bénéficié d'un financement INCa antérieur ;
- le dossier de candidature doit être dûment complété ;
- les structures gestionnaires doivent répondre aux critères énoncés au point 3.2 ;
- les modalités de soumission figurant au point 7 doivent être respectées ;
- la date limite de soumission et d'envoi des projets doit être respectée.

4. Critères d'évaluation des projets

Les dossiers ne satisfaisant pas aux critères d'éligibilité ne seront pas soumis à évaluation et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un financement.

Processus d'évaluation des projets :

Pour mener à bien l'évaluation, l'INCa s'appuie sur un Comité d'Evaluation (CE) dont les membres sont rapporteurs des projets.

Les principales étapes de la procédure sont les suivantes :

- Examen de l'éligibilité : l'INCa vérifie que les projets soumis répondent aux critères d'éligibilité ;
- Evaluation par le CE : les membres rapporteurs du Comité d'Evaluation évaluent les projets :
 - o le CE débat collégalement de la qualité des projets,
 - o le CE propose une liste des projets à financer par l'INCa.
- Résultats : décision de l'INCa et publication des résultats.

Tous les experts s'engagent à respecter les dispositions de la charte de déontologie de l'INCa et à déclarer tout conflit d'intérêt éventuel. La composition du Comité d'Evaluation est publiée à l'issue du processus d'évaluation de l'appel à projets.

Les projets seront évalués sur la base des informations à développer dans le dossier de candidature et notamment en tenant compte des éléments suivants :

- La proximité (en termes de temps d'accès) du lieu d'hébergement par rapport au lieu de traitement ;
- La capacité d'accueil des patients atteints de cancer et/ou de leurs proches ;
- Le respect de la réglementation relative aux conditions d'hébergement ;
- Le confort et la qualité des équipements ;
- La qualité de l'environnement de la structure d'hébergement : facilité d'accès, proximité des transports en commun ou des taxis, accessibilité pour les handicapés,
- les modalités de fonctionnement (règlement intérieur, modalités d'inclusion et de sortie des patients et/ou leurs proches, ...) ;
- Les services offerts à la personne permettant le maintien des habitudes de vie ;
- La formalisation des modalités de coopération entre la structure d'hébergement et la structure où sont délivrés les soins et/ou les services sociaux (conditions d'orientation des patients, information rapide de l'équipe médicale prenant en charge le patient et modalités de transfert en cas d'urgence) ;
- L'offre d'un accompagnement spécifique aux pathologies cancéreuses au sein de la structure fera l'objet d'une attention particulière ;
- Les modalités de coût et de paiement les plus favorables pour les patients et leurs proches (coût raisonnable en fonction de leur situation financière) ;
- La qualité de la gestion administrative et financière de la structure portant le projet ;
- Les modalités d'évaluation de l'action ;
- Les modalités de pérennisation éventuelle des financements, notamment dans le cadre des dispositifs d'aide à la personne relevant du droit commun.

5. Dispositions générales pour le financement

Le financement attribué par l'INCa sera apporté selon les dispositions du règlement relatif aux subventions allouées par l'INCa – n°2011-01 (cf. <http://www.e-cancer.fr/linstitut-national-du-cancer/subventions/attribuees-apres-le-13072011>).

L'organisme bénéficiaire et le coordonnateur doivent s'engager à les respecter dans le cadre de la rubrique «engagements» du dossier de candidature.

- Le financement accordé est non pérenne ;
- Le financement sera attribué pour une période de 24 ou 36 mois exclusivement et permet de financer :
 - de l'équipement ;
 - du fonctionnement (uniquement dans le cadre de l'exécution du projet) ;
 - des frais de personnel dédié exclusivement à la mise en place du projet ;
- Les frais de gestion s'élèvent au maximum à 4% du montant de la subvention allouée ;
- Le financement attribué n'a pas pour vocation à participer au fonctionnement structurel de la structure portant le projet ;
- Le financement obtenu dans le cadre de cet appel à projets ne pourra contribuer qu'à un maximum de 80% du budget prévisionnel total du projet ;
- L'origine et le montant des financements complémentaires devront être précisés dans le dossier de candidature ;
- Le financement attribué à chaque projet sera apporté sous forme d'un acte attributif (convention ou décision) ;
- L'emploi du financement à la réalisation du projet fera l'objet d'un suivi de l'INCa.
- Un rapport d'activité sera transmis à l'INCa à la fin du projet.

6. Calendrier de l'appel à projets

Date de lancement de l'appel à projets :		Avril 2012
Date limite de soumission du dossier de candidature :	Soumission en ligne et envoi papier (1 original)	29 juin 2012
Date prévisionnelle de réunion du comité d'évaluation :		Septembre 2012
Date prévisionnelle de publication des résultats :		Octobre 2012

7. Modalités de soumission

Dossier de candidature :

- Le dossier de candidature doit comprendre l'ensemble des éléments requis et nécessaires à l'évaluation du projet, il est l'unique document soumis à évaluation.
- Le dossier complet est soumis sous format électronique et sous format papier.

➤ **format électronique** :

Il comporte le formulaire dossier de candidature dûment complété. Les signatures ne sont pas exigées sur le format électronique.

La taille du fichier Word complet ne doit pas excéder 4 Mo. Attention, pas de format PDF.

Il doit être transmis par téléchargement en ligne via le site de soumission :

<http://www.e-cancer.fr/aap/soins/hebprox12>

➤ **format papier** :

- Un exemplaire original du dossier de candidature dûment complété et signé (signature manuscrite uniquement) ;

Pour tous les organismes :

- Un exemplaire original dûment signé par les personnes responsables,
- Un relevé d'identité bancaire,
- Le cas échéant, le pouvoir de la personne habilitée à signer l'acte attributif.

Pour les organismes privés (les CLCC ne sont pas concernés par cette mesure) :

- Une copie des statuts à jour, signés de l'organisme,
- Un extrait Kbis de moins de 3 mois ou une copie de la publication au JO de la déclaration de constitution de l'organisme),
- Le dernier rapport d'activité,
- La liste des membres du Conseil d'administration (et, pour les associations, la liste des membres du bureau),
- Le dernier bilan et compte de résultats.

L'ensemble de ces documents doit être transmis par courrier postal, le cachet de la poste faisant foi, ou par livraison, sur place aux heures de bureau :

Institut National du Cancer
AAP HEBPROX 2012
52 avenue André Morizet,
92513 Boulogne-Billancourt

Une copie du dossier de candidature devra être transmise à l'Agence régionale de santé (ARS) concernée ainsi qu'au Conseil Général concerné.

Date limite de soumission et d'envoi des formats électronique et papier le **29 juin 2012**.

8. Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site Internet de l'Institut National du Cancer (www.e-cancer.fr).

Ils seront ensuite communiqués par écrit au responsable du projet et une copie sera adressée au responsable légal de l'organisme gestionnaire des fonds.

9. Contacts

Pour toute information, contacter :

Elodie POTIER

Institut National du Cancer

Direction des Soins et de la vie des Malades

Tel : 01-41-10-16-04 / epotier@institutcancer.fr